

COMMUNE DE COURQUETAINE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

AVIS AU PUBLIC D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté N° 06/2017 du 25 Octobre 2017, le Maire de COURQUETAINE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de P.L.U.

Ce projet a pour caractéristiques principales

- Le maintien du caractère essentiellement rural de la commune,
- Maintenir le taux de croissance démographique tout en conservant le caractère villageois,
- Freiner le développement des hameaux et écarts,
- Créer une économie fondée sur le tourisme vert,
- Accompagner le développement urbain en adaptant les équipements et l'offre en services,
- Prioriser le développement dans le tissu bâti existant,
- Limiter les surfaces à urbaniser à la satisfaction des besoins en équipements et services.

L'ENQUETE SE DEROULERA A LA MAIRIE DE COURQUETAINE

**Durant 55 jours, du 20 NOVEMBRE 2017 au 13 JANVIER 2018 inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture**

Monsieur Pierre MONNET, désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur, recevra en Mairie les

- Lundi 27 novembre 2017 de 16 h 00 à 19 h 00
- Mercredi 13 décembre 2017 de 16 h 00 à 19 h 00
- Samedi 13 janvier 2018 de 9 h 00 à 12 h 00

Le dossier d'enquête comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, sera consultable

- à la mairie de COURQUETAINE.
- sur le site internet de la commune www.courquetaine.info/publications/urbanisme

Le public pourra présenter ses observations

- sur le registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie
- par courriel à l'adresse mail suivante mairie.courquetaine@wanadoo.fr

Aux termes de cette enquête publique, le Conseil Municipal de COURQUETAINE approuvera les nouvelles dispositions du P.L.U.

Madame le Maire est la personne responsable du projet. Des informations peuvent lui être demandées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet de la commune.